



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU CALVADOS

LE CABINET

Caen, le 5 juillet 2019

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### INTERDICTION DE BAINNADE ET D'ACTIVITÉS NAUTIQUES

En début de semaine, les résultats des contrôles sanitaires de la qualité des eaux de baignades effectués le 1<sup>er</sup> juillet par l'Agence Régionale de Santé, avaient mis en évidence une qualité des eaux de baignade insuffisante dans les 9 communes du Calvados citées ci-après :

- Courseulles-sur-Mer
- Bernières sur Mer
- Saint-Aubin-sur-Mer
- Langrune-sur-Mer
- Luc-sur-Mer
- Lion-sur-Mer
- Hermanville-sur-Mer
- Asnelles
- Tracy-sur-Mer

En effet ces analyses avaient révélé des niveaux de pollution microbiologique jusqu'à plus de 35 fois supérieur aux références sanitaires.

La cause de cette contamination n'est pas clairement établie. Cependant, l'hypothèse, confortée par les témoignages des maires concernés, est que les conditions climatiques exceptionnelles (vent, chaleur, marée) conjuguées à la présence massive d'algues a été défavorable au renouvellement des masses d'eau littorales et a pu contribuer au maintien de la concentration bactérienne.

En conséquence, les maires des communes, en leur qualité de responsables de la baignade, ont été informés de la situation et ont interdit, par arrêté municipal, la baignade sur les plages concernées.

Ce vendredi 5 juillet 2019, les résultats de nouveaux prélèvements effectués par l'agence régionale de santé le 3 juillet ont été connus. Il en résulte que les niveaux de pollution microbiologiques demeurent supérieurs aux normes sanitaires sur les communes suivantes : Tracy-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer (plage ouest), Lion-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer.

Par conséquent, les maires de ces communes ont été invités à maintenir leur interdiction de baignade jusqu'à un retour au niveau réglementaire.

Contact : [pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr) – Monique BERNARD 02 31 30 66 12

Suivez-nous sur :

[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)



[@prefet14](https://twitter.com/prefet14)



[Préfet du Calvados](https://www.facebook.com/Prefet-du-Calvados)



[prefet\\_14](https://www.snapchat.com/add/prefet_14)